



INSCRIPTIONS ANNEE 2024-2025

RESTAURATION SCOLAIRE GARDERIE TRANSPORT SCOLAIRE

Chaque dossier est à remettre en mairie, complété et signé
Impérativement avant le 06 juillet 2024

Pièces obligatoires à joindre au dossier :

- Attestation d'assurance - RIB
- Copie des vaccinations

- AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE -

ENFANT :

Nom : Prénom :
Sexe : F M
Date de naissance :/...../..... Classe fréquentée à la rentrée :
Adresse principale :
.....

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Responsable 1 de l'enfant : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Port : Email :
Profession :
Nom, adresse et numéro de l'employeur :
.....
N° allocataire CAF :
Assurance scolaire :

Responsable 2 de l'enfant : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Port : Email :
Profession :
Nom, adresse et numéro de l'employeur :
.....
N° allocataire CAF :
Assurance scolaire :

Autres personnes à prévenir en cas de besoin (Nom, prénom et numéro de téléphone) :

1/

2/

3/

FICHE SANITAIRE DE LIAISON :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Actuellement, votre enfant suit-il un traitement ? OUI NON

Si oui, lequel ?..... **(Merci de joindre obligatoirement l'ordonnance)**

L'enfant est-il allergique ? OUI NON

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

.....

L'enfant rencontre-t-il des difficultés de santé ? (Maladie, accident, convulsions, hospitalisation, opération, rééducation etc...), précisez les précautions à prendre :

.....

.....

.....

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Votre enfant porte-t-il :

Des lunettes (Au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant) OUI NON

Des lentilles OUI NON

Des prothèses auditives (Au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant) OUI NON

Des prothèses ou appareil dentaires (Au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant) OUI NON

Médecin de famille (Nom, Ville et Tél) :

.....

GARDERIE

Votre enfant **fréquentera**

ne fréquentera pas le service de garderie.

Il pourra être accueilli, à la garderie, de 7h15 à 8h30 le matin et/ou de 16h00 à 18h00 le soir.

Le service de garderie du soir est un service payant.

Il vous sera facturé 1€ à chaque fois que votre enfant s'y rendra.



ENQUETE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la prochaine année scolaire, le système de transport scolaire (minibus 9 places) est remis en place.

Afin de parfaire l'organisation de ce service dès le premier jour de la rentrée Il vous appartient de nous retourner impérativement le présent document complété avant le 7 juillet 2023

Nom-Prénom des Parents :

Utilisera

N'utilisera pas

Arrêt de bus choisi :

Belle Vue

Parking Julien

Centre-ville

Place Tassigny

Renseignements élève(s) :

Enfant 1

Nom.....

Prénom

Adresse

Enfant 2

Nom.....

Prénom

Adresse

Enfant 3

Nom.....

Prénom

Adresse

Enfant 4

Nom.....

Prénom

Adresse



RAMASSAGE SCOLAIRE INFORMATIONS ET RÈGLEMENT **Applicable pour l'année scolaire 2024-2025**

Le ramassage scolaire est un **service rendu gratuitement par la Commune**, dont votre enfant va bénéficier cette année.

Dans le car, il sera sous la surveillance du chauffeur.

Afin que ce transport s'effectue dans de bonnes conditions **pour tous**, nous vous demandons de prendre connaissance du **règlement** en vigueur et d'en informer votre ou vos enfants.

RÈGLEMENT D'UTILISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE

Les enfants doivent **se tenir correctement assis** et **mettre leur ceinture de sécurité**

Ils ne doivent **ni boire, ni manger** dans le car

Il est **interdit de crier, de se chamailler, ou de jeter des objets** dans le car

Le matériel doit être respecté, ni sali, ni dégradé

Les horaires du car sont à respecter

Les enfants doivent **respecter le personnel**

**Votre enfant est tenu de respecter ce règlement,
Si ce n'est pas le cas, il recevra un AVERTISSEMENT
En cas de récidive, il sera exclu du ramassage scolaire.**

Les parents ont obligation d'avoir un comportement devant les enfants et envers le personnel sur les lieux de ramassage. Tout parent ayant des propos injurieux ou un comportement pouvant troubler le bon fonctionnement du ramassage, verra son enfant exclu du ramassage.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE **Année 2024 / 2025**

Le restaurant scolaire et la garderie sont situés dans les locaux de l'école. Ils sont ouverts à tous les élèves scolarisés dans la commune.

Leur gestion administrative est effectuée en mairie. Toutes les formalités relatives aux inscriptions, suspensions ou modifications sont à faire auprès de l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture.

Le restaurant et la garderie fonctionnent dès la rentrée scolaire pour les personnes préalablement inscrites, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Aucun enfant ne pourra être accepté au restaurant scolaire ou à la garderie sans l'accomplissement de cette formalité.

Prix des repas et de la garderie, et leur paiement

Chaque repas à la cantine sera facturé en fonction de votre quotient familial

Le service de garderie vous sera facturé 1€ à chaque fois que votre enfant s'y rendra

Le prix des repas et de la garderie sont fixés par le conseil municipal.

Modalités de paiement :

-Les repas et la garderie seront prélevés directement à chaque fin de mois. (Fournir un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement jointe)

En cas de non-paiement, le Trésorier payeur est chargé de relancer, de recueillir par tous moyens légaux le montant de la dette. Les allocations familiales sont saisies le cas échéant.

Traitement médical – Allergies – Accident

Traitement médical

Le personnel municipal chargé de l'encadrement et du service de la cantine n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants au moment du repas.

Allergies/régimes

Pour tout régime, l'allergène sera remplacé par un autre aliment. Un certificat médical sera demandé.

Le régime ou l'allergie alimentaire devra être décrit dans le dossier d'inscription.

Accident

En cas d'accident bénin, les agents peuvent donner de petits soins.

En cas de problème plus grave, ils contacteront les secours, médecin, pompiers et préviendront les parents. Le secrétariat de mairie sera avisé dès l'ouverture de ses bureaux ainsi que la directrice de l'école.

Encadrement

Les agents désignés par le Maire assurent l'encadrement dès la fin de la classe. Ils prennent en charge uniquement les enfants de l'école inscrits à la restauration scolaire ou à la garderie.

Les agents veillent au bon déroulement des repas.

Ils apporteront une aide occasionnelle aux plus petits. Pour les enfants de maternelle, cette assistance est de règle.

Les agents encadrent en permanence les temps d'animations extérieurs ou dans les locaux mis à leur disposition en cas de mauvais temps.

Responsabilité – Assurance

Les enfants doivent impérativement être assurés en périscolaire (soit responsabilité civile, soit assurance de l'école) pour le temps de restauration scolaire ou de garderie. Sur ces périodes, ils seront sous la responsabilité du personnel municipal dédié au périscolaire.

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

L'encadrement des enfants bénéficiant du service de restauration scolaire et de garderie a pour objectif :

- Leur sécurité
- Leur hygiène, en veillant à ce qu'ils soient propres avant et après les repas
- Leur éducation alimentaire.
- L'écoute de leurs besoins et souhaits, en leur donnant l'occasion de s'exprimer
- Le respect de la discipline

Règles de vie en commun et de comportement

Au restaurant scolaire

Avant le repas

- Aller aux toilettes pour se laver les mains.
- Garder sa place sagement dans le rang jusqu'à l'entrée dans le restaurant scolaire.
- S'installer à la place désignée et attendre que tous les camarades soient assis avant le service de la nourriture.

Pendant le repas

- Bien se tenir à table
- Manger proprement, sans souiller la table, ses vêtements ou ceux des camarades
- Faire l'effort de goûter à toutes les nourritures proposées
- Ne pas jouer avec la nourriture
- Ne pas crier
- Ne pas se lever pendant le repas sauf autorisation
- Respecter le personnel de service, les camarades
- Ranger sa table et sortir de table en silence sans courir

Pendant la récréation du midi

- Jouer sans brutalité
- Respecter les consignes de sécurité et de discipline données par les agents communaux
- Après avoir ramassé ses affaires personnelles, se mettre en rang quand les agents le demandent

**LES PARENTS SIGNATAIRES DE LA CHARTE S'ENGAGENT
À L'EXPLIQUER À LEUR(S) ENFANT(S)
ET À VEILLER À CE QU'IL(S) LA RESPECTE(NT)**

**Votre enfant est tenu de respecter cette charte, si ce n'est pas le cas il recevra un avertissement.
En cas de récidive, il sera exclu de la garderie ou de la restauration scolaire.**



RÈGLEMENTS PÉRISCOLAIRES et
CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Coupon à nous retourner signé

Commune d'Ault
Rentrée scolaire 2024-2025

Je soussigné(e) :

Parent 1 , Parent 2 , tuteur (rayer la ou les mentions inutiles)

Certifie avoir pris connaissance avec mon enfant :

classe de :

des règlements et de la charte ci-joints, et en accepte les termes.

À :

Le :

Signature des parents
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'enfant

NB : aucun enfant ne pourra être accepté durablement dans les différents services sans le retour de ce document complété et signé à la date indiquée.